

La lettre des CPE d'Aquitaine



N° 18
11 octobre 2017



Sommaire :

- 1) Le SE-UNSA vous accompagne pour comprendre votre reclassement du 01/09/2017
- 2) PPCR : Le rendez-vous carrière, des informations officielles sur le contenu et les grilles d'évaluation
- 3) POUVOIR D'ACHAT : Le nouveau gouvernement s'attaque aux enseignants
- 4) Calendrier : Deux dates à retenir
- 5) Participation au Conseil d'Administration

Le SE-UNSA vous accompagne pour comprendre votre reclassement du 01/09/2017

C'est l'une des conséquences importantes du PPCR que le SE-UNSA a défendue : le reclassement, avec gain d'un échelon dès le 01/09/2017 pour certains d'entre vous.

En effet, la durée de passage d'un échelon à l'autre étant désormais la même pour tous, certains d'entre vous bénéficieront automatiquement d'un passage à l'échelon supérieur avec augmentation de rémunération dès le 01/09/2017.

Ce reclassement sera normalement effectif sur la rémunération d'octobre, avec effet rétroactif. I-prof sera mis à jour, surveillez donc votre dossier et n'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin d'informations.

Pour en savoir plus, consultez la grille de reclassement :
<http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article1053>

PPCR : Le rendez-vous carrière, des informations officielles sur le contenu et les grilles d'évaluation

Chaque enseignant aura désormais 2 rendez-vous carrière qui lui permettront ou pas de bénéficier d'une accélération de un an pour le passage aux échelons 7 et 9, ainsi qu'un troisième rendez-vous carrière pour statuer sur le passage à la hors classe.

Ces rendez-vous carrière interviendront l'année précédant l'éventuelle accélération et suivent un protocole précis pour chacun d'entre nous. De même, les grilles d'évaluations sont nationales et identiques pour tous, quelle que soit la discipline.

Pour le SE-UNSA, l'évaluation des enseignants est désormais équitable et transparente.

Le SE-UNSA au niveau académique ou départemental accompagnera ses adhérents pour aborder les entretiens de carrière (stage - conseils individuels) et les 2 CAPA pour le passage à la classe exceptionnelle.

Pour tout savoir sur vos rendez-vous carrière :
<http://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi.html>



**Avec Vous pour
le pouvoir d'achat**
En grève le 10 octobre

MOBILISÉ·E·S



**PROCHE
RENCONTRE
VRAIE**

POUVOIR D'ACHAT : Le nouveau gouvernement s'attaque aux enseignants

C'est une attaque en bonne et due forme envers les fonctionnaires, et notamment les enseignants.

En effet, le gouvernement remet en cause, entre autre, certains volets du PPCR et notamment l'augmentation de l'indice de chaque échelon prévue pour janvier 2018. Le jour de carence est remis sur le tapis ainsi que le gel du point d'indice.

Pour ces raisons, le SE-UNSA appelle à une grève intersyndicale le **mardi 10 octobre 2017**.

Mobilisons-nous pour défendre notre pouvoir d'achat !!!

<http://enseignants.se-unsa.org/En-greve-ensemble-le-10-octobre-pour-notre-pouvoir-d-achat>

Calendrier : Deux dates à retenir

- **Admission à la retraite** : le dossier de demande est à déposer avant le **20 octobre 2017**.

En savoir plus : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article1064>

- **Affectation sur poste d'adaptation** pour la rentrée prochaine. Les dossiers de candidature sont à transmettre pour le **vendredi 17 novembre 2017**.

En savoir plus : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article950>

Participation au Conseil d'Administration

Dans la semaine du 9 au 13 octobre auront lieu les élections pour les Conseils d'Administration. C'est l'instance décisionnelle de votre établissement : sont débattus et votés la répartition de la DGH (heures d'enseignement), le budget de l'établissement, le règlement intérieur, les voyages scolaires... Autant de sujets qui concernent directement les enseignants !

Pour déposer **une liste du Se-Unsa ou tout simplement une liste d'entente**, il faut au minimum deux noms (un titulaire et un suppléant). La date des dépôts de liste est 10 jours ouvrés avant la date des élections.

Depuis octobre 2013, dans les lycées professionnels, le CPE n'est plus un membre de droit. Cependant, les collègues qui souhaitent quand même participer au CA, ont tout à fait le droit de se présenter sur les listes en tant qu'élus.

Participer à la vie de l'établissement est essentiel ! La pluralité d'opinion est un droit.

[Le CA, cette année j'y vais ! : lire la publication du SE-UNSA](#)

ADHÉREZ

C'est décidé : j'adhère au SE-Unsa !

Pour être acteur de l'évolution de l'École, pour ne pas subir les transformations et pouvoir faire entendre votre voix, adhérez au SE-Unsa !

Par ailleurs, vous bénéficierez de l'aide et des conseils du SE-Unsa, vous serez défendu(e) et suivi(e) tout au long de votre carrière. Le SE-Unsa traite prioritairement les dossiers de ses adhérents.

J'adhère en cliquant ici !

Les responsables académiques du SE-UNSA :

Christian BASSET
Secrétaire Académique
Elu au CTA

L.P. Dassault à MERIGNAC

Nadia PORTE LABORDE
Elue à la CAPA des CPE

LP du 4 Septembre 1870 à
OLORON STE MARIE

Laurence GATINEAU
Responsable académique CPE
Elue à la CAPA et à la CAPN des CPE
Permanence à la section le mercredi

LPO Lycée des métiers de la Mer
à GUJAN MESTRAS

Claire JACOB
Elue à la CAPA des CPE

Collège Nelson Mandela à
FLOIRAC

Christophe NOWACZECK
Elu à la CAPA des CPE
Permanences à Mont de Marsan
les lundi, mardi et jeudi

Lycée Frédéric Estève à MONT
DE MARSAN

Catherine AMBEAU
Responsable Académique
"Entrants dans le métier"

L.P. Ph. de Gerde à PESSAC

Syndicat des Enseignants-UNSA de l'académie de Bordeaux
33 bis rue de Carros
33800 BORDEAUX

Tel : 05 57 59 00 20

Mail : ac-bordeaux@se-uns.org

Site internet : <http://sections.se-uns.org/bordeaux/>

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette infolettre du SE-UNSA de Bordeaux, merci d'envoyer un mail à ac-bordeaux@se-uns.org